

La syndication de crédit : solution adaptée pour entreprises en hypercroissance ?

Plutôt connu des directions financières des entreprises de taille importante, le crédit syndiqué n'est que peu utilisé par les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ou les Petites et Moyennes Entreprises (PME). Pourtant, pour les sociétés qui font face à des enjeux de forte croissance, il peut s'avérer plus que pertinent.

Comme son nom l'indique, le crédit syndiqué consiste à rassembler plusieurs organismes financiers - des banques principalement, mais pas que - dans un seul et même contrat de prêt en faveur d'une entreprise. Malgré la multiplicité des acteurs, et la complexité du financement, l'entreprise emprunteuse n'a qu'un seul interlocuteur - le banquier « chef de file » qui assure la gestion et le suivi du contrat.

Clarté, facilité de gestion, gain de

temps

Le crédit syndiqué est une solution à l'initiative de l'entreprise emprunteuse. Si elle souhaite y avoir recours, elle peut ainsi mandater le partenaire bancaire de son choix afin de trouver les organismes financiers susceptibles de répondre à ses besoins. En tant qu'unique interlocuteur de l'entreprise emprunteuse, le chef de file va s'assurer de la structuration et le suivi de la dette jusqu'à son échéance. Un avantage certain pour les entreprises qui ont parfois des comptes bancaires dans plusieurs banques, et autant de points de contacts.

C'était notamment le cas du Groupe Berkem, dont le directeur financier et administratif Anthony Labrugnas témoigne : *"Je suis arrivé en 2014. Dans le groupe il y avait une dizaine de banques, chez lesquelles nous avions des comptes ouverts."* Il explique que les relations prêteur/emprunteur étaient bilatérales, ce qui nécessitait une étude et une négociation particulière pour les garanties et pour les autorisations de découvert. *"Le crédit syndiqué rend tout ce procédé beaucoup plus clair"* conclut-il. Un enjeu de simplification donc.

C'est aussi l'ambition de plateformes telles que KLS – éditeur de logiciels de pilotage des financements et investissements – qui vient simplifier ces opérations pour les banques et les entreprises en forte croissance. L'outil de Syndication de KLS permet par exemple de centraliser l'ensemble des échanges de documents et pièces nécessaires à l'établissement et à la gestion du crédit syndiqué. En proposant un agenda partagé et des rappels des échéances et des engagements pris dans un contrat, KLS répond aussi à un enjeu d'efficacité et réduit la charge mentale. Sa CEO Cécile Joly précise les avantages d'une telle simplification : *« Notre plateforme permet aux utilisateurs de se concentrer totalement sur des tâches à forte valeur ajoutée, sur leurs expertises, et surtout sur la qualité de la relation entre partenaires qui dépend pour beaucoup de la fluidité des échanges, notamment quand les pièces à fournir et formalités à respecter sont aussi nombreuses et fastidieuses que dans le cadre d'un crédit syndiqué par exemple ».*

Sécurisation de chaque partie prenante, levier de financement à grande échelle

La simplification et le gain de temps qu'il permet n'est pas le seul avantage du crédit syndiqué, il apporte également une dimension plus sereine à l'ensemble de la gestion financière des entreprises qui y ont recours. C'est en outre ce qu'apprécie Anthony Labrugnas : *« Le crédit syndiqué sécurise les positions de chacune des parties. Celles des banques, car il nécessite un inventaire de l'ensemble des garanties disponibles chez l'emprunteur, et celle des entreprises parce qu'elle garantit une vision d'ensemble et pérenne de ses*

modalités de financement en plus de simplifier sa relation avec les organismes financiers ». Cécile Joly renchérit : « *Le crédit syndiqué lie l'ensemble des parties prenantes du contrat. Aucun acteur ne peut se désolidariser, sauf à la condition de trouver un remplaçant aux mêmes conditions que celles prévues par le contrat pour l'entreprise emprunteuse ».*

Répondant à divers besoins (investissements majeurs, croissance externe, trésorerie...) en même temps et sous un seul et même contrat, la syndication de crédits n'est pourtant pas à la portée de toute entreprise qui souhaite emprunter. Il concerne souvent des montants importants de crédits, que les banques ne pourraient pas ou ne voudraient pas porter seules. En se réunissant, les organismes financiers diluent le risque tout en rendant disponible un montant significatif à des entreprises en phase d'accélération.

Face à l'essor de ce mode de financement qui attire de plus en plus d'ETI et de PME, Cécile Joly affirme qu'il était nécessaire d'apporter une solution à ces acteurs. Pour elle, *“l'outil KLS répond à un véritable besoin exprimé par les organismes financiers et les directeurs financiers, qui jusqu'alors n'avaient pas bénéficié du virage digital pour ce type d'opérations. La plateforme permet de centraliser tous les éléments d'un dossier et de s'émanciper des outils obsolètes et peu adaptés.”.*

Enfin, pour elle, *“KLS permet de faciliter l'organisation et le suivi des crédits syndiqués et d'améliorer les relations entre partenaires qu'ils soient 2... ou 50 ».*